MARCHE PUBLIC de SERVICES

Acquisition d'une couverture topographique sur les zones soumises aux phénomènes d'inondation de la vallée de la Scarpe (59)

DECOMPOSITION DES PRIX GLOBALE ET FORFAITAIRE

Maître de l'ouvrage :

Ministère de l'Ecologie et du Développement durable - Préfecture de la région Nord – Pas de Calais – DIREN Nord - Pas de Calais

Objet du marché :

Couverture topographique précise du lit majeur de la Scarpe et de ses affluents soumis à l'aléa d'inondation

1 SOLUTION DE BASE

N°du Prix	Désignation du prix forfaitaire et prix hors taxes en lettres	Prix en chiffres (€ H.T.)
1a	**Les semis de points bruts (produit 1)** Ce prix forfaitaire couvre la fourniture intégrale par le prestataire, du produit 1 et de la note synthétique des contrôles d'acquisition, mentionnés à l'article 3.1 du CCTP. Il respectera la précision mentionnée à l'article 2.1.1.1 du CCTP. Il comprend également la fourniture des bulletins d'information bimensuels mentionnés à l'article 4.1 du CCTP, la fourniture du rapport de fin de mission d'acquisition mentionné à l'article 4.2 du CCTP, la fourniture de la note méthodologique sur le contrôle qualité interne mentionnée à l'article 4.3 du CCTP, la participation aux réunions mentionnés à l'article 4 du CCTP, et ce quel que soit le nombre de personnes amenées à y participer. 80% du forfait est réglé à la livraison du produit. Le solde est réglé à l'issue du délai fixé à l'article 14.2 du contrat de marché pour son acceptation finale par le maître d'ouvrage. **Le forfait :**	
1b	**Les semis de points filtrés (produits 2 et 3)** Ce prix forfaitaire couvre la fourniture intégrale par le prestataire, des produits 2 et 3, de la note synthétique des contrôles de filtrages et de la note méthodologique correspondante, mentionnés à l'article 3.1 du CCTP. Il respectera la précision mentionnée à l'article 2.1.1.1 du CCTP. Il comprend également la fourniture des bulletins d'information bimensuels mentionnés à l'article 4.1 du CCTP, la fourniture de la note méthodologique sur le contrôle qualité interne mentionnée à l'article 4.3 du CCTP, la participation aux réunions mentionnés à l'article 4 du CCTP, et ce quel que soit le nombre de personnes amenées à y participer. 80% du forfait est réglé à la livraison des produits. Le solde est réglé à l'issue du délai fixé à l'article 14.2 du contrat de marché pour leur acceptation finale par le maître d'ouvrage. **Le forfait :**	
1c	**Le MNT Raster (produit 4)** Ce prix forfaitaire couvre la fourniture intégrale par le prestataire, du produit 4 mentionné à l'article 3.1 du CCTP. Il respectera la précision mentionnée à l'article 2.1.1.1 du CCTP. Il comprend également la fourniture des bulletins d'information bimensuels mentionnés à l'article 4.1 du CCTP, la fourniture du rapport d'exécution et de la note méthodologique sur le contrôle qualité interne, mentionnés à l'article 4.3 du CCTP, la participation aux réunions mentionnés à l'article 4 du CCTP, et ce quel que soit le nombre de personnes amenées à y participer. 80% du forfait est réglé à la livraison du produit. Le solde est réglé à l'issue du délai fixé à l'article 14.2 du contrat de marché pour son acceptation	

N°du Prix	Désignation du prix forfaitaire et prix hors taxes en lettres	Prix en chiffres (€ H.T.)
	finale par le maître d'ouvrage. **Le forfait :**	

2 OPTION

N°du Prix	Désignation du prix forfaitaire et prix hors taxes en lettres	Prix en chiffres (€ H.T.)
2a	**Courbe de niveau (produit 5)** Ce prix forfaitaire couvre la fourniture intégrale par le prestataire, du produit 5 mentionné à l'article 3.1 du CCTP. Il comprend également la fourniture des bulletins d'information bimensuels mentionnés à l'article 4.1 du CCTP, la fourniture de la note méthodologique sur le contrôle qualité interne mentionnée à l'article 4.3 du CCTP, la participation aux réunions mentionnés à l'article 4 du CCTP, et ce quel que soit le nombre de personnes amenées à y participer. 80% du forfait est réglé à la livraison du produit. Le solde est réglé à l'issue du délai fixé à l'article 14.2 du contrat de marché pour son acceptation finale par le maître d'ouvrage. **Le forfait :**	
2b	**Second type de filtrage (produits 6,7, et 8)** Ce prix forfaitaire couvre la fourniture intégrale par le prestataire, des produits 6, 7 et 8, de la note synthétique des contrôles de filtrages et de la note méthodologique correspondante, mentionnés à l'article 3.1 du CCTP. Il comprend également la fourniture des bulletins d'information bimensuels mentionnés à l'article 4.1 du CCTP, la fourniture de la note méthodologique sur le contrôle qualité interne mentionnée à l'article 4.3 du CCTP, la participation aux réunions mentionnés à l'article 4 du CCTP, et ce quel que soit le nombre de personnes amenées à y participer. 80% du forfait est réglé à la livraison des produits. Le solde est réglé à l'issue du délai fixé à l'article 14.2 du contrat de marché pour leur acceptation finale par le maître d'ouvrage. **Le forfait :**	
2c	**Géoréférencement des données belges** Ce prix forfaitaire couvre la prestation relative à l'ouverture et l'analyse des fichiers, le géoréférencement des données topographiques belges, leur repositionnement dans le système de projection français et la mise en compatibilité de leur format, tel que mentionnés aux articles 1.3.1 et 3.1 du CCTP. 80% du forfait est réglé à la livraison de la prestation. Le solde est réglé à l'issue du délai fixé à l'article 14.2 du contrat de marché pour leur acceptation finale par le maître d'ouvrage. **Le forfait :**	

3 DROITS D'USAGE DES DONNEES

N°du Prix	Désignation du prix forfaitaire et prix hors taxes en lettres	Prix en chiffres (€ H.T.)
3a	**Droit d'usage pour ayants-droits « Services déconcentrés de l'Etat »** Ce prix forfaitaire couvre la fourniture intégrale par le prestataire, des droits d'usage mentionnés à l'article 5.3 du CCTP. 80% du forfait est réglé à la livraison du MNT Raster (produit 4) Le solde est réglé à l'issue du délai fixé à l'article 14.2 du contrat de marché pour son acceptation finale par le maître d'ouvrage. **Le forfait :**	
3b	**Droit d'usage pour ayants-droits « Collectivités territoriales »** Ce prix forfaitaire couvre la fourniture intégrale par le prestataire, des droits d'usage mentionnés à l'article 5.3 du CCTP. 80% du forfait est réglé à la livraison du MNT Raster (produit 4) Le solde est réglé à l'issue du délai fixé à l'article 14.2 du contrat de marché pour son acceptation finale par le maître d'ouvrage. **Le forfait :**	
3c	**Droit d'usage pour ayants-droits « Etablissements publics»** Ce prix forfaitaire couvre la fourniture intégrale par le prestataire, des droits d'usage mentionnés à l'article 5.3 du CCTP. 80% du forfait est réglé à la livraison du MNT Raster (produit 4) Le solde est réglé à l'issue du délai fixé à l'article 14.2 du contrat de marché pour son acceptation finale par le maître d'ouvrage. **Le forfait :**	
3d	**Droit d'usage pour ayants-droits « Organismes divers et associatifs»** Ce prix forfaitaire couvre la fourniture intégrale par le prestataire, des droits d'usage mentionnés à l'article 5.3 du CCTP. 80% du forfait est réglé à la livraison du MNT Raster (produit 4) Le solde est réglé à l'issue du délai fixé à l'article 14.2 du contrat de marché pour son acceptation finale par le maître d'ouvrage. **Le forfait :**	